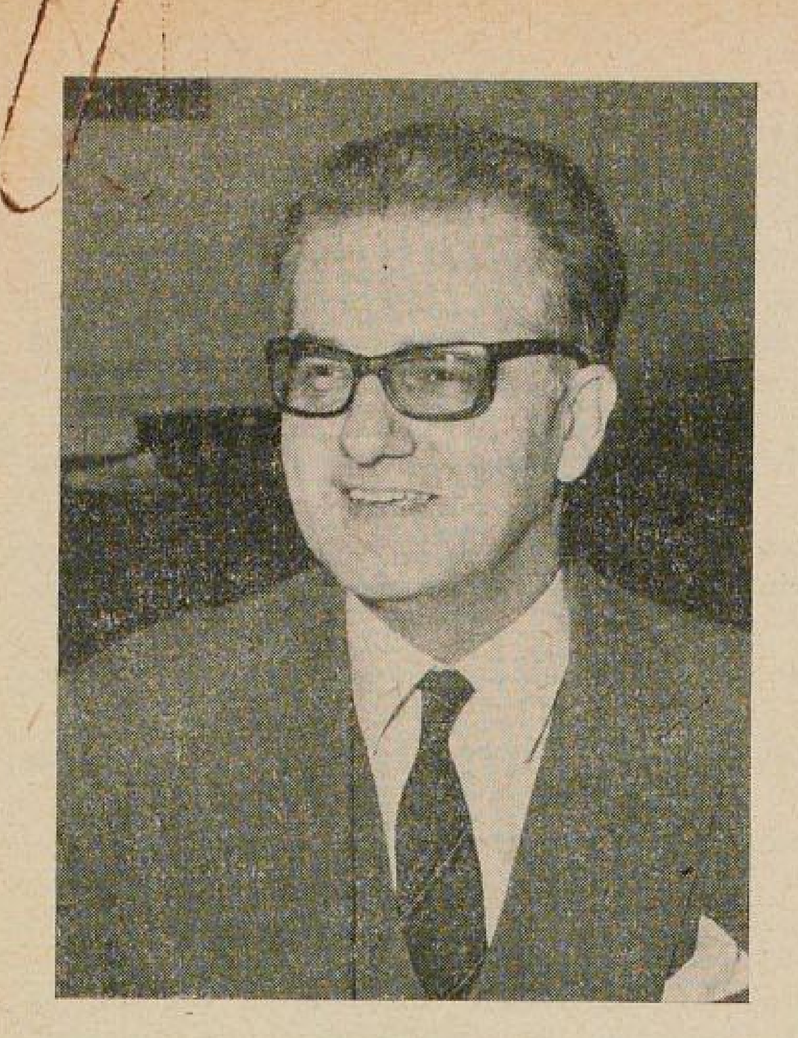


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — DÉPARTEMENT DU RHONE

Elections Législatives — 5 mars 1967

5e Circonscription

Pierre-Bernard COUSTÉ

CANDIDAT NON INSCRIT

investi par le **COMITÉ D'ACTION POUR LA Ve RÉPUBLIQUE**

Chère électrice, Cher électeur,

Vous demander votre confiance n'est pas seulement un geste politique, mais **un acte de foi dans l'avenir.**

N'appartenant à aucun parti, mon suppléant comme moi-même sommes profondément attachés aux libertés républicaines et respectueux des droits de l'homme et du citoyen. Nous pensons que pour notre avenir et celui de nos enfants, il faut assurer la **Ve République** — que vous avez approuvée à 81 % de vos suffrages en 1958 — de la continuité, de la stabilité, et de la liberté d'action.

Cette République nouvelle repose sur la souveraineté populaire qui s'exprime par le choix du **Président de la République** (dans notre circonscription, le Général de Gaulle a été choisi le 19 décembre 1965 par 56,37 % des suffrages exprimés) et dans **l'élection des députés**. Le Président de la République comme les députés sont donc **issus directement de vos suffrages.**

L'Assemblée vote non seulement les lois mais contrôle l'action du Gouvernement et peut le renverser. Il faut donc une **majorité à l'Assemblée** pour soutenir le Gouvernement choisi par le Chef de l'Etat et le Premier Ministre, ne serait-ce que par efficacité.

Pendant quatre ans, j'ai pu mesurer comme député de Lyon l'importance du travail législatif de notre Assemblée. **Sans attendre la campagne électorale**, avec le désir de vous faire participer à la vie politique, au cours de plus de **trente comptes rendus de mandat** et de **cent permanences**, j'ai exposé ce que **j'ai fait comme député** en proposant, en votant des lois et en interrogeant plus de cinquante fois le **Gouvernement** tant par écrit qu'à la tribune de l'Assemblée Nationale, tandis qu'un lien permanent était établi avec les électeurs par notre journal « Le Lyonnais ».

Aujourd'hui et plus qu'hier, une majorité renouvelée s'impose, car beaucoup de progrès restent à promouvoir, des lacunes et des retards sont à combler tant dans l'Administration de l'Etat que dans les secteurs privé et nationalisé.

Cinq années de notre avenir 1967 - 1972

Pendant les cinq prochaines années, de **grandes échéances nous attendent**, notamment :

— Assurer **la sécurité de l'emploi**, droit reconnu par notre Constitution :

— par l'exécution de la **politique de recherche** de base et appliquée, adoptée par l'Assemblée, condition de notre expansion, de la modernisation de nos industries et de l'accroissement du revenu national et par là même du pouvoir d'achat de chaque citoyen ;

— en appliquant la loi de **formation professionnelle** et de **promotion sociale**, en utilisant les 2 milliards de francs lourds de crédits nouveaux que nous avons votés, **ainsi que le fonds national de l'emploi**, tant pour les ouvriers et employés que pour les cadres et ingénieurs, offrant ainsi une possibilité de reclassement éventuel dans une société en évolution ;

— en surveillant les **concentrations d'entreprises** car, si elles sont nécessaires économiquement, leurs conséquences ne doivent pas être supportées par les ouvriers et cadres des usines concernées ;

— en **créant des emplois** par un aménagement du territoire compatible avec une expansion de l'ensemble des régions de la France et en particulier de notre région Rhône-Alpes.

— **Résorber le déficit de la Sécurité Sociale** et mettre en place le nouveau régime de protection des artisans, commerçants et travailleurs indépendants que nous venons d'adopter.

— Réviser les tranches de **l'impôt sur le revenu**, afin d'exonérer les petits contribuables, et notamment les personnes âgées.

— Simplifier les textes et réduire la multiplicité des taux de la **T.V.A.** applicable prochainement au commerce et à l'artisanat, dans le cadre du nouveau régime fiscal européen.

— Accroître le financement des **logements sociaux** (H.L.M. et Programmes sociaux de relogement) en développant l'épargne-logement que nous venons de voter et par une aide accrue de l'Etat.

— Maintenir sans dévaluation la valeur du Franc, afin de protéger les **épargnants** et accroître l'aide aux **personnes âgées.**

— Réviser en hausse les **objectifs du Vme Plan** notamment pour accroître l'investissement productif et assurer une meilleure répartition des revenus.

Sciences Po / fonds CEVIPOF

Cinq années de notre avenir 1967 - 1972

— Mettre en place pour le 1er janvier 1968 la **Communauté Urbaine de Lyon** et rectifier les limites départementales du Rhône, comme je l'ai demandé le premier, en poursuivant la politique de décentralisation et en régionalisant le Vme Plan, sans oublier le démarrage effectif du Métro Lyonnais.

— Rénover nos vieux quartiers de **la Part-Dieu et de la Guillotière**, en assurant préalablement le relogement des habitants, en vue d'en faire un nouveau centre actif de Lyon.

— Eviter l'écrasement du contribuable lyonnais du fait du développement de notre ville — métropole d'équilibre et européenne — en adoptant la **réforme de la fiscalité locale** et accroître l'aide de l'Etat aux grands travaux urbains et hospitaliers.

— Définir dans le cadre de notre région Rhône-Alpes **les options du VIme Plan** (1970-1975) notamment pour que la **liaison Rhin-Rhône** soit financée et réalisée.

— **Moderniser nos écoles et nos facultés** sans oublier d'améliorer la situation matérielle et morale de tous nos enseignants. Le choix de mon suppléant témoigne de la **priorité accordée à l'éducation nationale** et aux besoins des jeunes.

— Poursuivre la transformation du **service militaire** et développer la coopération avec les pays d'Outre-Mer.

— S'assurer que toutes **les formes d'enseignement** se développent harmonieusement compte tenu de l'échéance de la Loi Debré de 1959.

— Doter **l'enfance inadaptée** des protections légales nécessaires et développer les centres spécialisés.

— S'assurer que le **statut des femmes** dans la Nation est bien celui que nous avons déjà proposé notamment travail à temps partiel légalisé, allocation orphelin adoptée, régulation des naissances officialisée, mesures sociales nouvelles en faveur des **familles** notamment par l'accroissement de l'allocation de salaire unique.

— Préparer l'échéance du 1er juillet 1968 en vue **de la Communauté Européenne complète**, en mettant en place les **politiques communes en Europe** (fiscalité, charges sociales, circulation des travailleurs et des capitaux) et en libérant l'économie française du plan de stabilisation.

— Edifier **l'Europe Unie** par des initiatives politiques, permettant de développer l'harmonisation de nos relations tant avec l'Angleterre qu'avec les Pays de l'Est Européen.

— Définir au moment de l'arrivée à terme du Pacte Atlantique en 1969 une nouvelle et franche **coopération avec les Etats-Unis**, alliés traditionnels de la France.

— **Amnistier totalement** les infractions commises en relation avec les événements d'Algérie et indemniser les rapatriés.

Ces échéances doivent être préparées par le souci constant de la paix dans le monde, de l'équilibre du Budget de la Nation, de la défense du Franc, du développement de l'expansion économique, de l'éducation permanente des Français et de leur promotion sociale.

Nous optons donc résolument pour les vrais moyens seuls capables d'assurer à tous quels que soient leur âge et leur conditions, le droit au bonheur et à une vie meilleure.

Ces vrais moyens sont une majorité renouvelée.

Voter P.-B. Cousté, candidat non inscrit, investi par le Comité d'Action pour la Ve République, c'est choisir :

— les avantages de la stabilité politique et de l'expansion économique, en écartant l'aventure, et vous offrir les seules chances réelles de progrès dans tous les domaines,

— un homme partisan du dialogue le plus ouvert, dynamique, indépendant d'esprit, social et Européen, un homme compétent, de bons sens et de bonne volonté, afin de ne pas barrer la route du progrès et éviter de prendre le risque de rouvrir le livre de nos divisions stériles et démagogiques, qui n'a déjà que trop de pages.

Pierre-Bernard COUSTÉ

Député de Lyon
Père de famille nombreuse
Ancien élève des Lazaristes, du Lycée du Parc et des Hautes Etudes Commerciales
Docteur en Droit
Conseiller du Commerce Extérieur
Ancien Président du Mouvement Européen du Rhône
Directeur d'entreprise



SUPPLÉANT

Gérard DAVID

né à Lyon le 31 janvier 1942
Ancien élève de l'Externat Saint-Joseph et du Lycée du Parc
Premier Prix du Bimillénaire de la Ville de Lyon
Licencié ès lettres de la Faculté de Lyon
Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure et de l'Institut d'Etudes Politiques
Professeur agrégé de l'Université

IMP RÉUNIES - LYON

Sciences Po / fonds CEVIPOF